



Titre de sejour ou visa en france

Par **blondi**, le **07/05/2009** à **21:50**

Bonjour,

j'ai un ami en allemagne qui bénéficie d'un titre de séjour allemand,
et je voudrais savoir si mon ami peut venir en france et demander un titre de séjour chez
nous?

merci de votre réponse

Par **anais16**, le **08/05/2009** à **10:46**

Bonjour,

les ressortissants de pays tiers titulaires d'un titre de séjour dans l'un des Etats Schengen
sont dispensés de visa s'ils souhaitent se rendre dans un autre Etat Schengen pour une
durée de moins de trois mois (principe de libre circulation).

Par contre, si votre ami souhaite s'installer durablement en France (plus de trois mois) il devra
bien sûr demander un titre de séjour en France.